

**Déclaration de succession de**

Madame **THYS Marie Louise Florence Yvonne**, (NN : 33.09.02-240.68)  
née à Liège,  
le 02/09/1933,  
domiciliée à 1140 Evere, du Bon Pasteur 51 / 20,  
décédée à 1140 Evere,  
le 06/04/2016.

**Le soussigné :**

Monsieur **HOYOIS Richard**, né à Hornu, le onze décembre mil neuf cent trente-trois, (NN : 33.12.11-263.87), domicilié à 1140 Evere, rue du Bon Pasteur, 51/20.

Faisant élection de domicile en l'étude du Notaire Louis DECOSTER, de résidence à Schaerbeek.

Lui-même ici représenté par sa nièce Madame PIROTON Corine agissant en sa qualité d'unique légataire universel de Monsieur HOYOIS Richard, décédé à Schaerbeek le 26 juillet 2016.

**Veuf de la défunte**

Décédé à Schaerbeek, le 26 juillet 2016.

Ici représenté par sa légataire universelle Madame Corine PIROTON en vertu du testament holographique daté du vingt-six novembre mil neuf cent septante-six déposé au rang des minutes du Notaire Christian Bovy à Comblain-Au-Pont le huit septembre deux mille seize, enregistré à Huy, le treize septembre suivant, case 7723.

**Déclare:**

- Que Madame **THYS Marie Louise Florence Yvonne**, née à Liège, le deux septembre mil neuf cent trente-trois, domiciliée en dernier lieu à Evere, rue du Bon Pasteur , 51 boîte 20, est décédée à Evere, le six avril deux mille seize, intestat.
- Que la défunte était l'épouse en uniques noces de Monsieur HOYOIS Richard, prénommé.
- Que les époux THYS-HOYOIS étaient mariés sous le régime de la communauté légale à défaut de contrat de mariage.
- Que de l'union des époux THYS-HOYOIS n'est issu aucun enfant.
- Que la défunte ne laisse pas d'autre descendant ou héritier réservataire que son époux.
- Qu'aux termes de son testament daté du vingt-trois novembre mil neuf cent nonante-six, déposé au rang des minutes du notaire Christian BOVY, notaire précité, le 22 novembre 2016, en cours d'enregistrement, la défunte a disposé littéralement comme suit : « Je soussignée Thys Marie-Louise domiciliée 51 rue du Bon Pasteur à Evere déclare faire mon testament ainsi qu'il suit. Je révoque tout testament ou autres dispositions de dernière volonté que j'ai pu faire antérieurement à ce jour. Je lègue à mon époux Hoyois Richard l'universalité des biens meubles et immeubles qui composeront ma succession au jour de mon décès en ce compris l'usufruit de la part réservée aux descendants en conséquence je l'institue mon légataire universel à charge pour lui de faire les legs suivant

Ne pas écrire dans cette colonne

N° .....

Date du Dépôt :

Expiration du délai :

a) de rectification :

.....

b) de paiement :

.....

Tables des décès :

Vol....., fol....., n°.....

Sommier n° 28/..... art.....

Sommier n° 30/....., art.....

Annotations aux documents  
du bureau :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

*Je lègue à ma nièce Corine Piroton ci après nommée la nue propriété de la quotité indivise que je possède avec ma sœur dans 2 terrains situé à Oneux Comblain l'un cadastré ou l'ayant été section 1 partie de n° 768 E et 557. L'autre je ne sais pas.. Voir cadastre - »*

- Qu'il résulte d'un certificat délivré par le Registre Central des Testaments en date du quatre mai deux mille seize, que la défunte n'y était pas connue.
- **Qu'en conséquence, la succession de Madame THYS Marie-Louise, prénommée, est recueillie pour la totalité en pleine propriété par son époux Monsieur HOYOIS Richard, prénommé, à charge pour lui de délivrer le legs dont question ci-dessus.**
- Que la défunte avait son domicile fiscal en Région de Bruxelles-Capitale, au cours des cinq dernières années et de manière ininterrompue.
- Que les situations actives et passives de la **communauté** se présentent comme suit :

ACTIVEMENT

**1) Biens immobiliers :**

La pleine propriété de :

COMMUNE D'EVERE – Première division

Dans l'immeuble, dénommé BLOC I du complexe immobilier, érigé sur un terrain, sis à l'angle de la rue du Bon Pasteur et de la Place Saint Vincent, cadastré selon extrait cadastral récent section A numéro 0098 Y3 P0141 :

- L'appartement A5B (NB 2 chambres)
- La cave numéro 37
- Deux emplacements de parking numéro GP 41 et GP 68

Revenu cadastral non indexé:

Estimés ensemble pour le tout en pleine propriété à

145.000,00 €

La pleine propriété de :

COMMUNE D'EVERE – Première division

Dans un immeuble à appartements multiples dénommé « SAINT VINCENT IV » édifié sur un terrain sis rue Stroobants 60/62, cadastré selon extrait récent de matrice cadastrale section A numéro 0098 P3 :

- Le garage n° 59 situé au sous-sol, portant le numéro de partition P0124.

Estimé en pleine propriété à :

25.000,00 €

La moitié indivise en pleine propriété de :

COMMUNE DE COMBLAIN-AU-PONT – Première division

Une parcelle de terrain cadastrée d'après titre section I sous partie du numéro 771/B et d'après extrait cadastral récent section I numéro 0771 D P0000 d'une contenance mesurée de treize ares soixante-sept centiares (13a 67ca)

Estimé en pleine propriété à 7.000 €.

Sous réserve du legs particulier en faveur de Madame Corine PIROTON comme indiqué ci-dessous.

**PM**

**2) Avoirs bancaires :**

BNP Paribas Fortis

- Compte d'épargne 034-1620292-66 129.597,74 €
- Compte à vue 001-0113841-39 36.576,92 €
- Compte à vue 001-0344706-44 20.341,82 €

**3) Mobilier :**

Ne pas écrire dans cette colonne

Estimé pour le tout à

**4) Argent comptant :**

**5) Voiture KIA NEW RIO 2013**

**TOTAL ACTIF DE COMMUNAUTE : 361.466,48 €**

**PASSIVEMENT**

1) Précomptes immobiliers

2) Frais d'hôpitaux

**TOTAL PASSIF DE COMMUNAUTE  
BALANCE**

Actif brut : 361.466,48 €

Passif : PM €

Actif net : 361.466,48 €

- Que les situations actives et passives de la succession se présentent comme suit :

**ACTIVEMENT**

**1) Une moitié de l'actif net de la communauté : 180.733,24 €**

**2) Bien immobilier propre :**

Biens légués à Madame Corine PIROTON, déduction faite de l'usufruit réservé à Monsieur HOYOIS Richard (82 ans)

COMMUNE DE COMBLAIN-AU-PONT – Première division

\* Une moitié indivise d'une parcelle de terrain cadastrée d'après extrait cadastral récent section I numéro 0768 H P0000 d'une contenance huit ares (8a).

Estimé en pleine propriété à 30.000,00 € soit 13.800,00 €

\* Un quart indivis d'une parcelle de terrain cadastrée d'après titre section I sous partie du numéro 771/B et d'après extrait cadastral récent section I numéro 0771 D P0000 d'une contenance mesurée de treize ares soixante-sept centiares (13a 67ca)

Estimé en pleine propriété à 7.000 €, soit 1.610,00 €

**3) Effets personnels:**

**TOTAL : 196.243,24 €**

**PASSIVEMENT**

**1) Frais funéraires**

- Facture 2.400,00 €

**TOTAL : 2.400,00 €**

**BALANCE**

**Actif brut : 196.243,24 €**

**Passif : 2.400,00 €**

**Actif net : 193.843,24 €**

**ASSURANCE-VIE**

Que, à la connaissance du soussigné, il n'existe aucun police d'assurance-vie.

**Donation**

Que la défunte n'a pas consenti au profit de ses héritiers ou de donataires de donations entre vifs, constatées par acte remontant à moins de trois ans avant son décès et qui, avant cette date, ont été présentées à la formalité de l'enregistrement ou sont devenues obligatoirement enregistrables.

Marge réservée aux annotations de service

**Usufruit – Fidei Commis**

Que ce décès n'a pas donné lieu à dévolution de fidei commis ni à cessation ou réversion d'usufruit.

**Exemption des droits de succession sur le logement familial**

L'époux survivant sollicite dès lors l'exemption des droits de succession sur le logement familial par application de l'article 55 bis du Code des droits de succession de la région de Bruxelles Capitale.

**Assurance**

Le soussigné déclare que le mobilier meublant le bien sis à Evere, rue du Bon Pasteur 51, était assuré au jour du décès auprès de la compagnie Ethias suivant contrat numéro 1/1252/35.357.524 pour un montant manifestement sur-assuré de 61.477,58 €.

**PROCURATION :**

Le soussigné donne par la présente procuration au notaire Louis DECOSTER, à Schaerbeek, à l'effet de signer et déposer toute déclaration complémentaire qui s'avérerait nécessaire, ainsi que de solliciter et recevoir la restitution éventuelle de droits.

**ANNEXE.**

Pièce justificative du passif.

Fait à , le

Madame Corine PIROTTON pour Monsieur HOYOIS Richard

Ne pas écrire dans cette colonne